

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2017

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	11

Le 23 Octobre 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 Octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
10 Octobre 2017
Date d'affichage
10 Octobre 2017

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE YOLANDE Yolande, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur SERGENT Gilles ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

9 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PART COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant de la part communale appliquée aux tarifs d'assainissement collectif depuis le 1^{er} Janvier 2017 :

	2017
Abonnement	16,90 € H.T.
Prix par m3 consommé	0,77 € H.T.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur les tarifs applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'augmenter de 1% les tarifs de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} Janvier 2018, suivant les règles d'arrondis demandés par la SAUR qui est l'entreprise délégataire chargée de la facturation, soit :

	2018
Abonnement	17,07 € H.T.
Prix par m3 consommé	0,78 € H.T.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 23 Octobre 2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.